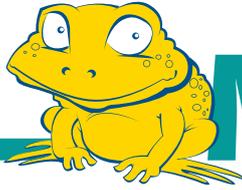




SCHOU
BIEKERECH

D'SUEBELMOUK



SCHOUORGANISATIOUN 2020/2021



TABLE DES MATIÈRES

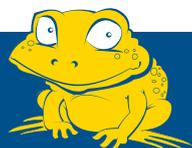
G E M E N G



Administration Communale de Beckerich

6, Dikrecherstross - L-8523 Beckerich
Tél.: 23 62 21 1 - Fax: 23 62 91 62
www.beckerich.lu

Répartition des élèves par cycle pour l'année scolaire 2020/2021.....	3	Education physique 2020 – 2021	15
Cycle 1.0 (Précoce) à Beckerich.....	4	Natation 2020 - 2021	15
Cycle 1 à Oberpallen.....	5	Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).....	16
Cycle 2 à 4.....	6	Élèves à besoins éducatifs particuliers.....	17
Cycle 2 à Noerdange.....	7	Maison Relais Dillendapp.....	18
Cycle 3 à Elvange	7	Représentants des parents.....	21
Cycle 4 à Beckerich	8	Elterenverenegung vun der Gemeng Biekerech	22
Bëschhaischen	8	Comité et commission scolaire de l'école fondamentale de Beckerich	23
Transport scolaire.....	9	Cycle 1.0 vu Biekerech	26
Aller - Bus 1.....	10	Cycle 1 vun Uewerpallen.....	27
Aller - Bus 2.....	11	Cycle 2 vun Näerden.....	28
Aller - Bus 3	11	Cycle 3 vun Ielwen.....	29
Retour - Bus 1.....	12	Cycle 4 vu Biekerech.....	30
Retour - Bus 2	13	Adresses utiles.....	31
Retour - Bus 3.....	13		
Règles de la vie en commun à l'école	14		



**D'SUEBELMOUK SPEZIAL
SCHOULORGANISATIOUN 2020/2021**

Responsables d'édition: Collège échevinal, Comité de l'école, Chargée de direction de la maison relais, Représentants des parents et Elteren Biekerech
suebelmouk@beckerich.lu

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

VERTEILUNG DER SCHÜLER NACH ZYKLEN FÜR DAS SCHULJAHR 2020/2021



C1 – Précocé	16 élèves		
C1 - Prèscolaire	54 élèves	Total Cycle 1:	70 élèves
C2.1	34 élèves		
C2.2	33 élèves	Total Cycle 2:	67 élèves
C3.1	23 élèves		
C3.2	22 élèves	Total Cycle 3:	45 élèves
C4.1	21 élèves		
C4.2	27 élèves	Total Cycle 4:	48 élèves
TOTAL			230 ELEVES

Situation en date du 5 août 2020

CYCLE 1.0 (PRÉCOCE) À BECKERICH



3, Dikrecherstrooss
L-8523 Beckerich

Team pédagogique de
l'éducation précoce:

Betty Glesener et Angela Peters

Jedes Kind, das vor dem 1. September 2020 drei Jahre alt ist, kann in eine Klasse der Früherziehung aufgenommen werden. Um ihr Kind einzuschreiben, werden die Eltern im März schriftlich seitens der Gemeinde kontaktiert. Der Gemeinderat kann ebenfalls eine zweite Einschreibung zu Beginn des zweiten Trimesters vorsehen. Der Besuch der Früherziehung ist nicht obligatorisch und stets gratis. Er ermöglicht den Kindern jedoch auf spielerische Weise, andere gleichaltrige Kinder kennen zu lernen. Ab der frühen Kindheit, die eine intensive Entwicklungsphase darstellt, sollen die Kinder auf ein Leben in Autonomie und voller Entdeckungen und Erlernen vorbereitet werden.

Schulzeiten:

Montag bis Freitag von 7.50 bis 11.45

Montag, Mittwoch und Freitag von 14.00 bis 15.45

Die tatsächliche Anwesenheit des Kindes hängt von seiner jeweiligen Einschreibung ab. Eine Aufsicht der eingeschriebenen Kinder wird gewährleistet zwischen 7.30 und 7.50 Uhr sowie zwischen 11.45 und 11.55 Uhr.

Achtung:

Es ist nicht vorgesehen, dass die Kinder der Früherziehung die außerschulische Betreuung der Maison relais besuchen können.

Für die Kinder der Früherziehung wird kein Schultransport seitens der Gemeinde gewährleistet.

Chaque enfant âgé de trois ans révolus avant le premier septembre 2020 peut fréquenter une classe de l'éducation précoce. Afin d'inscrire leur enfant à l'éducation précoce, les parents sont contactés par écrit par les services communaux au courant du mois de mars. Le conseil communal peut également décider des admissions au début du deuxième trimestre. La fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire et l'inscription est gratuite. L'éducation précoce permet aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants du même âge. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie en autonomie, pleine de découvertes et d'apprentissages.

Horaire:

Du lundi au vendredi de 7.50 hrs à 11.45 hrs

Les lundi, mercredi et vendredi de 14.00 hrs à 15.45 hrs

La fréquentation de l'éducation précoce se fait selon l'inscription définitive de l'enfant. Un accueil est prévu entre 7.30 et 7.50 heures et entre 11.45 et 11.55 heures pour les enfants inscrits.

Attention:

Il n'est pas prévu que les enfants de l'enseignement précoce puissent se rendre à la maison relais.

Aucun transport scolaire ne sera assuré par la commune pour les enfants scolarisés au précoce.

CYCLE 1 À OBERPALLLEN



28, Kierchewee
L-8552 Oberpallen

Team pédagogique du cycle 1 Préscolaire: **Lydie Back, Sylvie Reding, Sarah Muller et Fabienne Decker**

Autres intervenants: **Sophie Eydt et William Gonçalves Reigadas**

Jedes Kind, das vor dem 1. September 2020 vier Jahre alt ist, unterliegt der Schulpflicht und muss den Vorschulunterricht besuchen. Die Einschreibung erfolgt automatisch durch die Gemeindeverwaltung. Der Vorschulunterricht wird nach dem Prinzip der gemischten Gruppen organisiert, das bedeutet, dass in jeder Klasse Kinder des Zyklus 1.1 und des Zyklus 1.2 sind. Dieses System fördert die Kommunikation und den sozialen Lernprozess, es erhöht die Möglichkeiten der Imitation, der Unterstützung und der Zusammenarbeit zwischen den Kindern verschiedenen Alters.

Schulzeiten:

Montag bis Freitag von 8.00 bis 11.55

Montag, Mittwoch und Freitag von 14.00 bis 15.45

Vor Schulbeginn und nach Schulschluss wird eine Aufsicht von 10 Minuten garantiert.

Chaque enfant âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre 2020 est soumis à l'obligation scolaire et doit fréquenter l'éducation préscolaire. L'inscription se fait automatiquement par l'administration communale. L'enseignement préscolaire est organisé sous forme de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants du cycle 1.1 et du cycle 1.2. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre les enfants d'âges différents.

Horaire:

Du lundi au vendredi de 08.00 hrs à 11.55 hrs

Les lundi, mercredi et vendredi de 14.00 hrs à 15.45 hrs

Un accueil de 10 minutes avant et après les cours est garanti.



CYCLE 2 À 4

Cycles 2-4		
	Matin	Après-midi
ELVANGE	08:00 - 12:10	14:05 - 15:55
NOERDANGE	08:00 - 12:07	14:00 - 15:55
BECKERICH	07:53 - 12:00	13:55 - 15:50

Im Prinzip muss jedes Kind, das vor dem 1. September 2020 sechs Jahre alt ist, den Grundschulunterricht besuchen. Das Ziel der Grundschule besteht darin, in den verschiedenen Zyklen die jeweiligen Kompetenzen zu erlangen, die der Schüler braucht, um in den nächsten Zyklus seiner schulischen Laufbahn zu gelangen. Der Schwerpunkt des Unterrichts nach Kompetenzen liegt in der Fähigkeit, das in der Schule Erlernete, in neuen und komplexen Aufgaben in der Schule sowie im Alltag anzuwenden.

Schulzeiten:

Die Schulzeiten der verschiedenen Zyklen unterscheiden sich, bedingt durch den Bustransport:

Am Dienstag- und Donnerstag nachmittag findet kein Schulunterricht statt.

Vor Schulbeginn und nach Schulschluss wird eine Aufsicht von 10 Minuten garantiert, beziehungsweise ab Ankunft und bis Abfahrt des Schulbusses für die Kinder, die den Bus nehmen.

En principe chaque enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre 2020 doit fréquenter l'enseignement primaire. L'objectif de l'enseignement primaire est de développer au sein de chaque cycle les compétences dont l'élève a besoin pour passer au cycle suivant. L'approche par compétences met l'accent sur la capacité de l'élève d'utiliser concrètement ce qu'il a appris à l'école dans des tâches et situations nouvelles et complexes, à l'école tout comme dans la vie quotidienne.

Horaires:

Les horaires des différents cycles varient en fonction du transport scolaire:

Il n'y a pas cours les mardis et les jeudis après-midi.

Un accueil de 10 minutes avant et après les cours est garanti, respectivement une surveillance est garantie dès l'arrivée et jusqu'au départ du bus scolaire pour les enfants qui prennent le bus.



CYCLE 2 À NOERDANGE



13, Schweecherdaulerstrooss - L-8551 Noerdange

Team pédagogique du cycle 2: **Sonny Kettenmeyer, Lynn Havé, Claude Scholtes, Sandrine Perrard, Marianne Harpes et Nadine Watgen**

Autre intervenant: **Andreia Goncalves Marques**

CYCLE 3 À ELVANGE



76, Hauptstrooss - L-8533 Elvange

Team pédagogique du cycle 3: **Julie Kauten, Claude Mathieu, Elisabeth Even et Claude Wagner**

Autre intervenant: **Andreia Goncalves Marques**



CYCLE 4 À BECKERICH



8, Dikrecherstrooss - L-8523 Beckerich

Team pédagogique du cycle 4:

Renée Genot, Eric Zellinger, Agnès Wennig, Joëlle Detampel et Sandy Bonenberger

Autre intervenant:

Chris Ortis

BËSCHHAISCHEN



All d'Schouklasse vun der Schoul Biekerech hunn d'Méiglechkeet an **d'Bëschhaischen bei d'Läitrenng** ze goen.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire organisé par l'Administration Communale est un **service facultatif**. Il va de soi que les élèves doivent se comporter convenablement dans les bus.



Règlement concernant les pénalités à appliquer:

- 1) Lorsqu'un élève ne se comporte pas convenablement et ne donne pas suite aux demandes orales du chauffeur, de l'accompagnateur ou du personnel enseignant lui intimant de cesser ses activités entravant le bon déroulement du transport scolaire, **un premier avertissement** aura lieu. Celui-ci se fera par information des parents via le journal de classe.
- 2) En cas de récidive ou d'un autre comportement intolérable du même élève, une **lettre d'information** signée par le conseil échevinal sera adressée aux parents stipulant les faits reprochés et renseignant également sur les prochaines réprimandes à appliquer le cas échéant.
- 3) La prochaine étape sera l'**exclusion du transport pour une semaine**. Une lettre du collège échevinal informant de cette décision sera envoyée aux parents.
- 4) Par la suite, ce sera l'**exclusion du transport scolaire pour le reste du trimestre** et la convocation des parents à une réunion avec le comité d'école. A nouveau la communication se fera par lettre du collège des bourgmestre et échevins aux parents.
- 5) En cas d'un cinquième comportement fautif d'un même élève, celui-ci sera **exclu du transport scolaire pour le reste de l'année scolaire en cours**. L'information aux parents se fera comme dans les cas précédents.

Règles importantes à respecter pour les parents conduisant leurs enfants à l'école en voiture:

- ne pas stationner votre voiture sur le trottoir
- laisser libre les passages pour piétons
- ne pas gêner l'autobus sur son arrêt



ALLER - BUS 1

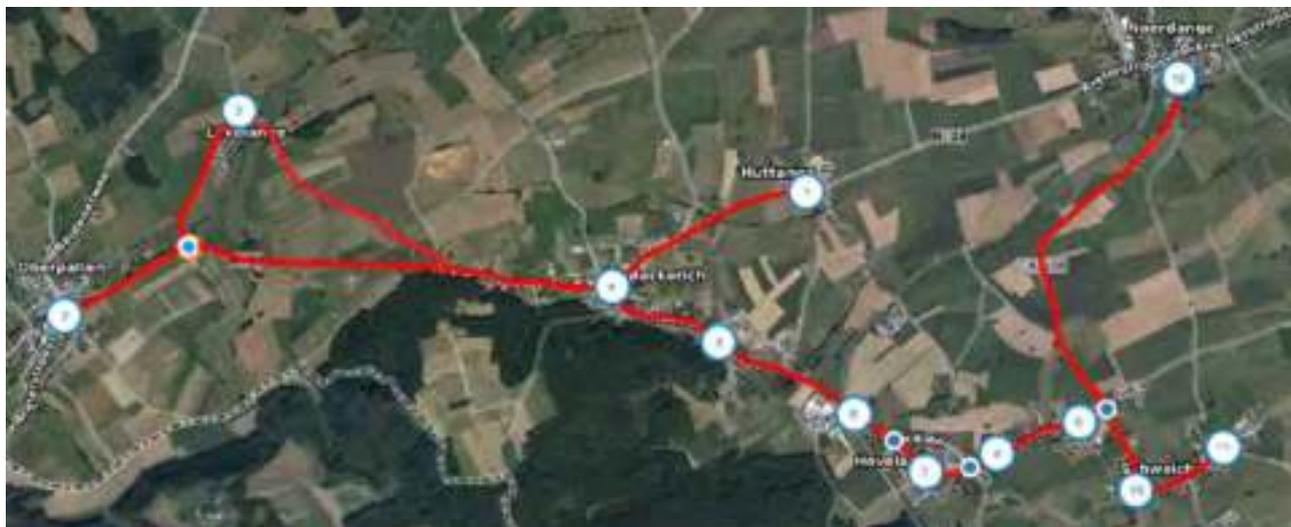
VERS LES ÉCOLES DE NOERDANGE, D'ELVANGE, DE BECKERICH ET D'OBERPALLEN



ALLER 1		MATIN	APRÈS-MIDI
	BECKERICH		13:25
	HUTTANGE		13:27
NOERDANGE	Gare	07:28	13:28
	Ecole	07:30	13:30
SCHWEICH	Peiffer	07:35	13:35
	Hoh	07:37	13:37
ELVANGE	Ecole	07:40	13:40
HOVELANGE	Bitzesch	07:42	13:42
	Kneppchen	07:44	13:44
	Op der Halte	07:46	13:46
BECKERICH	Fräiheetsbam	07:48	13:48
	Ecole	07:50	13:50
	Liewelerwee	07:52	13:52
LEVELANGE		07:54	13:54
OBERPALLEN	Ecole	07:58	13:58

ALLER - BUS 2

DÉPART À HUTTANGE VERS OBERPALLEN POUR LES ÉCOLES DE BECKERICH, D'ELVANGE ET DE NOERDANGE



ALLER 2		MATIN	APRÈS-MIDI
HUTTANGE		07:23	13:23
OBERPALLEN	Pont	07:30	13:30
LEVELANGE		07:34	13:34
BECKERICH	Ecole	07:37	13:37
	Fräiheetsbam	07:41	13:41
HOVELANGE	Sportshal/Op der Halte	07:44	13:44
	Kneppchen	07:45	13:45
	Bitzesch	07:48	13:48
ELVANGE	Ecole	07:50	13:50
SCHWEICH	Peiffer	07:53	13:53
	Hoh	07:55	13:55
NOERDANGE	Ecole	08:00	14:00

ALLER - BUS 3

RÉSERVÉ AUX ENFANTS INSCRITS AU DILLENDAPP

Un **troisième bus** circule chaque lundi, mercredi et vendredi pendant la pause de midi. Ce bus prend son départ à 12h10 à l'école d'Elvange, part vers l'école de Noerdange pour se rendre au Dillendapp en passant par Huttange.

Ainsi les enfants peuvent profiter de plus de temps à la maison relais pour déjeuner et se détendre.

RETOUR - BUS 1



	RETOUR 1	MATIN	APRÈS-MIDI
OBERPALLEN	Ecole	11:55	15:50
BECKERICH	Ecole	12:00	15:55
NOERDANGE	Gare	12:07	16:02
	Ecole	12:09	16:04
SCHWEICH	Peiffer	12:12	16:07
	Hoh	12:14	16:09
ELVANGE	Ecole	12:19	16:14
HOVELANGE	Bitzesch	12:21	16:16
	Kneppchen	12:23	16:18
	Op der Halte/Sportshal	12:25	16:20
BECKERICH	Fräiheetsbam	12:26	16:21
	Ecole/Dillendapp	12:29	16:24
LEVELANGE		12:33	16:28
OBERPALLEN	Pont	12:35	16:30
HUTTANGE		12:42 *	16:37
* seulement les mardis et jeudis			

RETOUR - BUS 2



RETOUR 2		MATIN	APRÈS-MIDI
OBERPALLEN	Ecole	11:55	15:50
LEVELANGE		11:59	15:54
BECKERICH	Liewelerwee	12:01	15:56
	Ecole	12:03	15:58
	Fräiheetsbam	12:07	16:02
HOVELANGE	Sportshal/Op der Halte	12:10	16:05
	Kneppchen	12:12	16:07
	Bitzesch	12:14	16:09
ELVANGE	Ecole	12:16	16:11
SCHWEICH	Peiffer	12:18	16:13
	Hoh	12:20	16:15
NOERDANGE	Ecole	12:25	16:20
	Gare	12:27	16:22
BECKERICH	Dillendapp	12:30 *	
* seulement les mardis et jeudis			

RETOUR - BUS 3

RÉSERVÉ AUX ENFANTS INSCRITS AU DILLENDAAPP

Un **troisième bus** circule chaque lundi, mercredi et vendredi pendant la pause de midi.

Pour le retour, le bus prend son départ à Huttange à 13h45, passe à la maison relais et part vers l'école d'Elvange (hall sportif le mercredi) pour se rendre à l'école de Noerdange (hall sportif le vendredi).

Ainsi les enfants peuvent profiter de plus de temps à la maison relais pour déjeuner et se détendre.

RÈGLES DE LA VIE EN COMMUN À L'ÉCOLE

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies. La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

REGELN

allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

in den Gebäuden

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- ruhig und langsam durch das Schulgebäude gehen

Toiletten

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf Bäume klettern, keine Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Fahrrad, Rollschuhen, Rollerblades, Skateboard... fahren

RÈGLES

En général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (cou-teaux, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

à l'intérieur des bâtiments

- respect (pas de bousculades, pas de criail-leries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

toilettes

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper dans les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec rollerblades, skateboard, vélo...



EDUCATION PHYSIQUE 2020 – 2021

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	1 / 2	C1 Classes: Lydie Back & Sarah Muller			C4 - Groupe 2 Semaine A
Récréation					
	3 / 4	C1 Classes : Sylvie Reding & Fabienne Decker	C2 Groupe 1	Précoce	
Pause de midi					
	5 / 6	C4 - Groupe 1 Semaine A	C3		C2 Groupe 2

Pour les plages de l'après-midi, les enfants se rendent directement au hall sportif, soit en bus scolaire soit en voiture privée.

Pour les cycles 2 et 4, les groupes 1 et 2 seront définis ultérieurement.

Suite à la crise sanitaire COVID-19, l'Airtramp ne pourra pas être mis à disposition pendant l'année scolaire 2020/2021.

NATATION 2020 - 2021



Chaque lundi, le cours de natation se déroule à la piscine de Redange.

SEMAINE A	PRÉCOCE, CYCLE 2 ET CYCLE 3	SEMAINE B	CYCLE 1 ET CYCLE 4
Trimestre 1	28 septembre 12 octobre et 26 octobre 16 novembre et 30 novembre 14 décembre	Trimestre 1	21 septembre 5 octobre et 23 octobre 9 novembre et 23 novembre 7 décembre
Trimestre 2	11 janvier et 25 janvier 8 février 1 ^{er} mars, 15 mars et 29 mars	Trimestre 2	4 janvier et 18 janvier 1 ^{er} février et 22 février 8 mars et 22 mars
Trimestre 3	26 avril 10 mai et 31 mai 14 juin et 28 juin 12 juillet	Trimestre 3	19 avril 3 mai et 17 mai 7 juin et 21 juin 5 juillet

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PDS)

Pour offrir à tous les enfants la meilleure qualité d'enseignement et d'encadrement possible, chaque établissement définit ses propres démarches dans une série de domaines essentiels pour la réussite.

Six domaines sont prévus pour les écoles fondamentales :

1. **L'organisation de l'appui pédagogique**
2. **L'encadrement des enfants à besoins spécifiques ou particuliers**
3. **La collaboration avec les parents d'élèves**
4. **L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC)**
5. **L'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'enseignement**
6. **La collaboration entre l'école et la maison relais**

Pour chacun de ces domaines, les objectifs nationaux sont définis dans un cadre de référence. Les écoles sont autonomes pour choisir les pratiques les mieux adaptées aux besoins de leur population d'élèves.

PRIORITÉS RETENUES POUR LE PDS DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE BECKERICH

Après analyse de la situation actuelle dans les différents cycles, et ceci d'un commun accord, les domaines de l'intégration de l'information et de la communication (TIC) et de la communication interne (échanges entre cycles) et externe (avec les différents partenaires scolaires) ont été retenus prioritairement pour le développement scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

En outre, la communauté scolaire continue de travailler sur les objectifs du plan de réussite scolaire précédent, comme par exemple l'édition du journal de l'école Tëntefleck, les échanges réguliers avec la maison relais, les groupes de travail internes et autres.



ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Lorsqu'un élève présente des difficultés d'apprentissage, l'instituteur adapte son enseignement. Si les difficultés persistent, un bilan pédagogique est dressé en vue d'obtention d'une aide.

Au niveau régional une « équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques » (ESEB) a pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les enseignants concernés, l'élaboration d'un premier diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, si la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante. C'est ensuite la commission d'inclusion (CI) qui définit la forme de la prise en charge, dont la mise en œuvre est à nouveau assurée par l'équipe de soutien.

La commission d'inclusion a donc pour mission de définir la prise en charge des enfants qui en ont besoin et ceci à la demande soit des parents, soit des enseignants ou d'un représentant de la maison relais.

La commission d'inclusion :

- conseille l'école pour l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par le titulaire
- organise l'assistance en classe par un membre de l'ESEB
- peut préconiser l'intervention spécialisée ambulatoire, ou le cas échéant, l'enseignement dans une classe d'un centre de compétences spécialisé.

Au niveau national neuf centres des compétences en psychopédagogie spécialisée procèderont à un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, assureront une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, proposeront la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

1. Le Centre de logopédie
2. Le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue
3. Le Centre pour le développement moteur
4. Le Centre pour le développement intellectuel moteur (regroupant les Centres d'éducation différenciée)
5. Le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme
6. Le Centre pour le développement des apprentissages «Grande-Duchesse Maria Teresa» pour les enfants souffrant de dyslexie, dyscalculie, dyspraxie,...
7. Le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel
8. Le Centre pour le développement socio-émotionnel pour les élèves souffrant de troubles de comportement
9. L'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active

Une Commission nationale d'inclusion (CNI) remplace l'actuelle Commission médico-psycho-pédagogique nationale. Autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents, c'est la CNI qui décide de la transmission d'un dossier au Centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé. C'est aussi la CNI qui propose ensuite les prises en charge appropriées.



MAISON RELAIS DILLENDAPP

Contact :

Maison Relais Dillendapp
3 A, Dikrecherstrooss
L-8523 Beckerich

Administration :

Bureau : 236221820
E-mail chargée de direction :
catie.carvas@beckerich.lu

Équipe éducative :

Bureau : 236221820
E-mail équipe pédagogique:
educateur@beckerich.lu

La Maison Relais est un service de la commune de Beckerich pour les enfants fréquentant l'enseignement préscolaire ou primaire à l'exception de la classe de l'éducation précoce. La Maison Relais garantit un système de structures d'accueil et d'accompagnement de qualité et adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles.

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe pédagogique:

Administration



Carvas Catie
Chargée de direction



Cailteux Cindy
Adjointe à la direction

Remplaçante



Delfino Chiara

Equipe pédagogique



Maquil Marnie



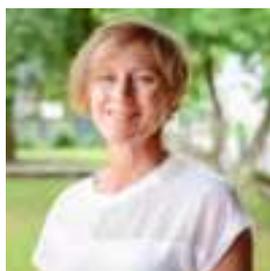
Fischbach Michèle



Leblanc Samantha



Dusemang Anne-Marie



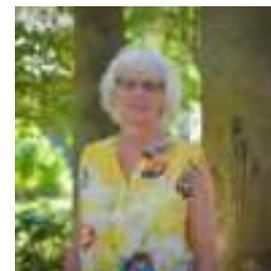
Neu Véronique



Brimmeyer Monique



Flammang Chantal



Weiler Brigitte



Heinz Sandra



Martin Anita



Berends Sandra



Brochmann Raymonde

Équipe cuisine et entretien

Müller Christiane
Chef cuisinièreGérard Johan
Chef cuisinier

Wilmart Gaetan



Gonçalves Martins Joana



Moreira de Castro Mina



De Castro Elisabete

Nouveau site internet Kanner.Beckerich.lu

Cela ne vous aura pas échappé, depuis mai 2020, l'école et la maison relais ont créé un nouveau site internet pour favoriser une meilleure communication entre nos structures et les parents d'élèves.

Afin d'informer les parents de la meilleure façon, nous avons mis en place un nouveau site internet contenant toutes les informations utiles.

Désormais, les inscriptions annuelles, mensuelles ou celles des vacances scolaires, peuvent se faire en ligne.

Ce nouveau site vous permettra aussi de découvrir les menus ainsi que les plans d'activités des prochaines semaines.

Nous vous invitons à le découvrir <https://kanner.beckerich.lu>

Un merci particulier à Monsieur Flavio Da Costa de F.Communications pour son engagement et sa disponibilité lors de la création et du développement de notre site.



HORAIRES D'OUVERTURE :

Période scolaire:

Le lundi, mercredi et vendredi:

Accueil matin de 7 heures à 7.50 heures

Accueil et repas de midi: 12h00 à 13h50

Accueil après-midi: 15h50 – 18h30

Le mardi et jeudi:

Accueil matin de 7 heures à 7.50 heures

Accueil et repas de midi: 12h00 à 14h00

Activités et ateliers pédagogiques : 14h00-18h30



Période des vacances :

Pendant les vacances, la Maison Relais est ouverte de 7h jusqu'à 18.30h.

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) pour la période des vacances et pour les jours d'école chômés moyennant un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Maison Relais www.kanner.beckerich.lu

Les formulaires envoyés après la date limite ne seront plus acceptés.

La Maison Relais restera ouverte pendant les vacances scolaires, **à l'exception** des jours fériés légaux et de la semaine du **21/12/2020 au 25/12/2020**.

Absences de votre enfant

Les parents sont tenus d'informer la Maison Relais avant 10h00 de toute absence de leurs enfants. Ils ont la possibilité d'excuser les enfants par téléphone ou par e-mail.

Les arrivées et départs anticipés ou tardifs d'un enfant entraînent la facturation de la plage horaire complète.

Les absences non facturées sont les suivantes :

- Maladies (Certificat médical obligatoire à partir du 3ième jour)
- Visites médicales et thérapeutiques (Certificat de présence obligatoire)
- Activités scolaires (Excursions, colonies, etc.)
- Décès d'un proche (Certificat de décès obligatoire)
- Absences excusées une semaine à l'avance

Médicaments :

En cas de prise de médicaments, les parents sont obligés de remettre la fiche « Demande d'administration de traitement en cas de maladie de mon enfant » dûment remplie et signée. La fiche peut être demandée au bureau de la Maison Relais et doit être accompagnée de la copie de l'ordonnance du médecin traitant et du médicament.

Ces consignes concernent toutes sortes de médicaments y compris les médicaments homéopathiques.

Fiche d'inscription par mois

Veuillez noter que cette fiche est strictement réservée aux parents ayant choisi une inscription irrégulière lors de l'inscription de leur enfant.

Pour toute modification de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais, nous vous prions de prendre contact avec la direction (23 6221820 / catie.carvas@beckerich.lu) afin de fixer un **rendez-vous**.

Toute modification fait l'objet d'une analyse et d'une validation de la part de la chargée de direction en fonction des places disponibles pour les plages horaires demandées.

REPRÉSENTANTS DES PARENTS



De gauche à droite: Emmanuelle Hardy, Laurence Muller-Schwachtgen, Jean-Marie Kuborn, Marie-Anne Petry, Anne Lallemand
Absentes sur la photo: Bianca Smith-Hainon et Nathalie Szöllösy

La coopération entre les parents et l'école est un des facteurs clés de la réussite du parcours de l'élève. Il est primordial et dans l'intérêt de l'enfant que les parents prennent activement part à la vie scolaire. Au comité scolaire, les représentants des parents favorisent les liens famille-école.

Quelle est la mission des représentants des parents d'élèves ?

Les représentants des parents d'élèves écoutent et renseignent tous les parents qui en font la demande.

Ils se réunissent régulièrement (au moins trois fois par an) avec le comité d'école pour discuter de sujets relatifs à la vie scolaire.

Ils sont invités à participer au plan de développement de l'établissement scolaire, établi tous les trois ans, et qui reprend les objectifs que l'école se fixe.

Ils sont également représentés dans la Commission scolaire communale en charge de l'organisation des écoles.

Ils peuvent organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.

L'objectif étant de favoriser et développer les liens entre l'école et la famille.

Voici les projets auxquels les parents d'élèves ont pris part au cours du dernier mandat :

- Marche de la rentrée ;
- Discussion de la proposition de l'organisation de l'école ;
- Plan de développement scolaire ;
- Discussion sur les futures infrastructures scolaires ;
- Recycleren ass keng Hexerei ;
- Soutien lors des manifestations scolaires (fête de l'école, soirée italienne, projet théâtre) ;
- Bichermaart ;
- Portes ouvertes.

En raison de la pandémie, aucune activité prévue n'a pas pu se dérouler pendant l'année scolaire 2019/2020.

Qui peut devenir représentant des parents d'élèves ?

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental peuvent être candidats. Les prochaines élections auront lieu en 2022.

ELTERENVEREENEGUNG VUN DER GEMENG BIEKERECH



Wee si mir a wat maache mir?

Mir sinn eng ASBL, déi als Zil huet zum Wuel a Fortschrëtt vun de Kanner a Jugendlechen aus der Gemeng Biekerech bäizedroen.

Mir organiséieren regelméisseg Aktivitéiten wéi:

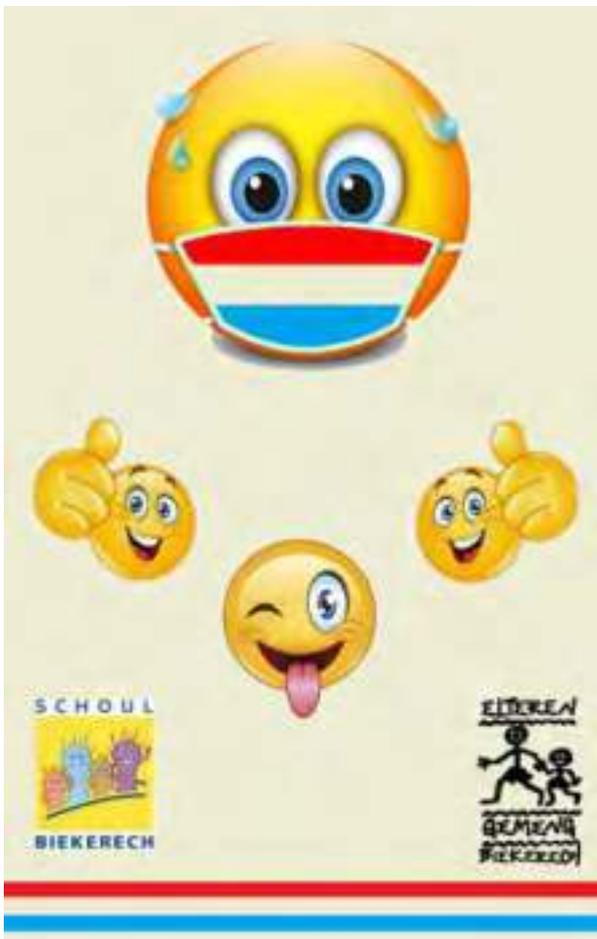
- GamingEvent fir all Alter,
- Ausflug an d'Phantasialand,
- Coupe Scolaire zesumme mam Léierpersonal aus dem Cycle 4,
- oder awer beim jährelchen Schoulfest.
- Wëll dëst Joër keng Coupe Scolaire konnt organiséiert ginn (COVID-19), hu mer eis eng aner Iddi afale geloss (ee Buff).



D'Elterevereenegung adresséiert sech un all Elteren aus der ganzer Gemeng. Mir sichen och nach Leit fir am Comité matzeschaffen oder fir bei einzelnen Aktivitéiten matzemaachen. Mellt iech! parcom@beckerich.lu

Den aktuellen Comité sëtzt sech zesummen aus:

Président:	Marie-Anne Petry	Viced-Président:	Patrick Wampach
Trésorier :	Astrid Jemming	Sekretair :	Christian Muller
Member :	Sandy Scholer	Member :	Vincent Macret



COMITÉ ET COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE BECKERICH



COMITÉ D'ÉCOLE

Composition du comité d'école

PRÉSIDENTE

Claude Scholtes
[schultes.claude@education.lu](mailto:scholtes.claude@education.lu)
GSM 691 721 436

MEMBRES

Marianne Harpes marianne.harpes@education.lu
Claude Mathieu claude.mathieu@education.lu
Nadine Watgen nadine.watgen@education.lu

COMMISSION SCOLAIRE

Composition de la commission scolaire

PRÉSIDENT

Claude Loutsch

MEMBRES:

- 2 représentants des enseignants :
Claude Scholtes et Nadine Watgen
- 2 représentants des parents d'élèves :
Anne Lallemand et
Laurence Muller-Schwachtgen
- 2 membres du conseil communal:
Mickels Schmartz et Laurent Klein
- Un représentant de la maison relais:
Catie Carvas Goncalves
- Un représentant de l'Administration
communale : Jean-Marie Gillen

30 JAHRE KINDERRECHTE

Am 20. November 2019 wurden die Kinderrechte der Vereinten Nationen 30 Jahre alt.

Alle Menschen haben Rechte. Jedes Land hat dafür eigene Gesetze. Und es gibt KINDERRECHTE, denn Kinder brauchen eigene Rechte, weil sie besonderen Schutz und auch besondere Förderung benötigen.

Doch trotz zahlreicher Fortschritte fehlen immer noch Millionen Kindern die nötigen Voraussetzungen für ein gutes Leben. Die Kinderrechte werden noch immer nicht überall richtig umgesetzt. Das liegt auch daran, dass viele Menschen die Kinderrechte gar nicht kennen.

Anlässlich dieses 30-jährigen Jubiläums wurde dieses Thema auch in den verschiedenen Zyklen unserer Schule behandelt. Ziel war es, die Kinder und die allgemeine Öffentlichkeit auf die speziellen Rechte von Kindern aufmerksam zu machen und sie über diese zu informieren.

Mit den entstandenen Fotos zeigen sich alle Kinder der Schule Beckerich solidarisch mit allen Kindern dieser Welt.



SPORT-KREES ATERT

Ensemble découvrons le sport



L'objectif du «Sport-Krees Atert» est de donner aux enfants une formation sportive multidisciplinaire pour compenser le manque de mouvement omniprésent dans notre société et de prévenir ainsi les problèmes de posture, d'obésité et de troubles cardio-vasculaires. Pendant la période scolaire nous offrons des cours sportifs et de natation dans les différents halls sportifs du canton de Redange.

Pendant les vacances scolaires nous organisons différentes activités sportives et des excursions pour expérimenter d'autres disciplines sportives.

Pour inscrire votre enfant à la Maison Relais Sport-Krees Atert, veuillez nous contacter par téléphone.

Pour profiter du «Chèque-Service Accueil» vous devez faire les démarches nécessaires auprès de votre commune. La Maison Relais Sport-Krees Atert adapte les tarifs du «Chèque-Service».

SPORTPROGRAMM 2020 - 2021

Start: 21. September 2020

Méindig			Alter	Schoulcycle
USELDENG Sportshal	16.00 - 17.00	Mini-Sport-Krees	4 - 6	Spillschoul
	16.00 - 17.00	Multisport	6 - 8	Cycle 2
	17.00 - 18.00	Multisport	9 - 12	Cycle 3 - 4

Dënschdig			Alter	Schoulcycle
RÉIDEN Sportshal	14.00 - 15.00	Mini-Sport-Krees	4 - 5	Précoce + Spillschoul
	15.00 - 16.00	Multisport	6 - 8	Cycle 2
BIEKERECH Sportshal	14.30 - 16.00	22.9.-30.10.2020 Basketball*	9 - 12	Cycle 3 - 4
		10.11.-18.12.2020 Handball*		
RÉIDEN Atert-Lycée	16.30 - 17.15	Airtramp	4 - 5	Précoce + Spillschoul
	17.15 - 18.00		5 - 6	
	16.30 - 18.00	Kloteren	6 - 12	Cycle 2 - 4

Mëttwoch			Alter	Schoulcycle
RÉIDEN Atert-Lycée	16.30 - 18.00	Kloteren	6 - 12	Cycle 2 - 4
	16.30 - 18.00	23.9.-30.10.2020 LeParcours*	10 - 12	
		11.11.-18.12.2020 Gerätturnen*		

Donnëschdig			Alter	Schoulcycle
KIETSCHT Schwämm	14.00 - 15.00	Schwammen	4 - 8	Spillschoul + Cycle 2
	15.00 - 16.00	Schwammen	6 - 12	Cycle 2 - 4
RÉIDEN Atert-Lycée	17.00 - 18.00	24.9.-30.10.2020 Liichtathletik* (Héichsprong + Wäitsprong)	9 - 12	Cycle 3 - 4
		12.11.-18.12.2020 Badminton*		
	17.00 - 18.00	Multisport	6 - 9	Cycle 2 - 3

Freidig			Alter	Schoulcycle
RÉIDEN Atert-Lycée	16.30 - 17.30	Multisport	4 - 12	Cycle 1 - 4

Samschdig			Alter	Schoulcycle
RÉIDEN Atert-Lycée	9.00 - 10.00	Kloteren	5 - 8	
	10.00 - 11.00	Kloteren	9 - 18	
	9.00 - 11.00	Fräit Sportspill	13 - 18	

Sous réserve de modifications. Pour plus d'informations veuillez nous contacter svp.

*possibilité d'inscription pour chaque mi-trimestre (15,00€)

ENCADREMENT

- Patrick FASBINDER, Coordinateur sportif licencié en éducation physique et sportive
- Monique MILLE, Éducatrice diplômée
- David GRÄFF, licencié en éducation physique et sportive
- Claudine SPEICHER, moniteur sportif
- Marion GALANO, moniteur sportif

CONTACT

Patrick FASBINDER (coordinateur sportif):
 Tel.: 26 62 17 05
 GSM: 621 323 205
 email: info@sportkreesatert.lu
 Site : www.sportkreesatert.lu

CYCLE 1.0 VU BIEKERECH



CYCLE 1 VUN UEWERPALLEN



CYCLE 2 VUN NÄERDEN



CYCLE 3 VUN IELWEN



CYCLE 4 VU BIEKERECH



ADRESSES UTILES

NÜTZLICHE ADRESSEN

Administration Communale de Beckerich

6, Dikrecherstrooss
L 8523 Beckerich
Service de l'enseignement: Jean-Marie Gillen
jean-marie.gillen@beckerich.lu / T.: 23 62 21 70

Hall des Sports

1 Jos Seyler Strooss
L-8522 Beckerich
T.: 23 62 21 89 0

Maison Relais – Dillendapp

Chargée de direction: Cathie Carvas Goncalvas
educateur@beckerich.lu / T.: 23 62 21-820

Présidente du Comité d'école

Claude Scholtes
scholtes.claude@education.lu / GSM: 691 72 14 36

Président de la commission scolaire

Claude Loutsch
loutsch_cl@hotmail.com / GSM: 691 32 39 37

Direction de région Redange (Région 13)

Directeur: Patrick Mergen
74, Grand Rue
L-8510 Redange
secretariat.redange@men.lu / T.: 24 75 58 40

Commission d'inclusion (CI)

Directrice adjointe: Carole Hoffmann
Secretariat CI: Nathalie Heftrich
34, rue de Reichlange
L-8508 Redange
T.: 26 62 98 24
nathalie.heftrich@men.lu / ci.redange@men.lu

Piscine de Redange

28, rue de la Piscine
L-8508 Redange
T.: 23 62 00 32

SERVICES LIÉS À L'ENFANCE

Ligue médico-sociale

74, Grand-Rue
L-8510 Redange
T.: 23 62 16 28

ARCUS (assistance familiale)

13, Grand-Rue
L-8510 Redange
T.: 40 49 49 600

Office social

Sandra Dias
84, Grand-Rue
L-8510 Redange
sandra.dias@oscare.lu / T.: 26 62 10 55 1

Service de rééducation précoce

77-79, Grand Rue
L-9051 Ettelbruck
srp@pt.lu / T.: 26 81 03 27

Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand

2, rue du Fort Wallis
L-2714 Luxembourg
T.: 26 12 31 24
www.ork.lu

Service Krank Kanner doheem

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
T.: 48 07 79

Kanner-Jugendtelefon

Gratuit et anonyme => T.: 116 111

Elterentelefon / Ecoute parents

T.: 26 64 05 55

CONGÉS SCOLAIRES 2020 / 2021

SEPTEMBRE 2020

15/09/2020

Début de l'année scolaire 2020/2021

OCTOBRE 2020

31/10/2020 - 08/11/2020

Congé de la Toussaint

DÉCEMBRE 2020

19/12/2020 - 03/01/2021

Vacances de Noël

FÉVRIER 2021

13/02/2021 - 21/02/2021

Vacances de Carnaval

AVRIL 2021

03/04/2021 - 18/04/2021

Vacances de Pâques

MAI 2021

13/05/2021

Congé de l'Ascension

22/05/2021 - 30/05/2021

Congé de la Pentecôte

JUIN 2021

23/06/2021

Fête nationale

JUILLET 2021

16/07/2021

Fin de l'année scolaire 2020/2021



Administration Communale de Beckerich

6, Dikrecherstross - L-8523 Beckerich

Tél.: 23 62 21 1 - Fax: 23 62 91 62

www.beckerich.lu 



Les bureaux sont ouverts: lundi - vendredi de 08h30 à 11h45 et mercredi de 14h15 à 17h45